

Les subsides

| Année | Années/Personnes | Dépenses non salariales |
|-----------|------------------|-------------------------|
| 1980-1981 | 9 | \$150,000 |
| 1981-1982 | 9 | \$225,000 |
| 1982-1983 | 9 | \$234,000 |

[Français]

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
MOTION DE DÉFIANCE—L'IMPÔT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour le mépris qu'il manifeste envers les contribuables du Canada et qu'il prouve par la création d'un régime fiscal issu de la loi de l'impôt sur le revenu qui est de plus en plus incompréhensible pour le simple contribuable, et pour n'avoir pas mis fin aux pratiques capricieuses et injustes du ministère du Revenu national.

Et de l'amendement de M. Riis:

Que la motion soit modifiée après les mots «simple contribuable», en insérant ce qui suit:

«et qui favorise les grandes entreprises et les catégories supérieures de revenu aux dépens des petites entreprises et des simples travailleurs.»

M. le Président: Le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) a la parole.

M. Fisher: Monsieur le Président, si vous examinez l'ordre des intervenants, vous verrez que c'est au tour d'un député de ce côté-ci de prendre la parole et je me suis levé en même temps que le représentant.

M. le Président: Je demanderais au député de Cariboo-Chilcotin de laisser la parole à son collègue, la présidence s'étant, semble-t-il, méprise.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) de sa courtoisie. J'ai demandé la parole parce qu'il y a pas mal de députés de notre côté qui désirent s'exprimer et que nous perdriions un tour autrement. Je remercie donc le député de la courtoisie dont il vient de faire preuve. Je le considère comme un ami qui sait se montrer courtois à l'occasion. Le comportement qu'il vient d'avoir le confirme.

Le débat d'aujourd'hui porte sur une controverse qui entoure Revenu Canada depuis environ un mois. Il concerne quelques mesures prises par certains cadres de bureaux de district qui ont fait preuve d'un zèle outrancier. A cette occasion, le Parlement a prouvé d'une façon intéressante qu'il fonctionne bien. Nous avons vu quelques députés de l'opposition, bien informés, faire part à la Chambre à plusieurs reprises de leurs préoccupations pendant la période des ques-

tions et au cours de débats. Nous avons vu également un ministre responsable prendre immédiatement des mesures appropriées pour commencer à régler les problèmes dont l'existence avait été révélée.

La difficulté, c'est que nous nous penchons sur la conduite de plus de 10,000 fonctionnaires qui sont chargés de percevoir des impôts en fonction des calculs découlant de plus de 15 millions de déclarations d'impôt. Le comportement humain est donc au centre de la question que nous étudions. A ce facteur s'ajoutent deux faits élémentaires. D'un côté, il y a dans un ministère des gens qui ont des pouvoirs juridiques extraordinaires. Il convient donc de les surveiller constamment. De l'autre côté, il existe des gens qui ne veulent pas toujours payer tous leurs impôts, et c'est bien compréhensible.

Au cours du débat d'aujourd'hui, nous avons entendu raconter des histoires terribles. Nous avons entendu parler d'une veuve de 83 ans, d'un éleveur et d'un médecin qui avait été humilié publiquement. Par certains côtés, ces histoires peuvent vous arracher des larmes. En tout cas, il est facile de se laisser persuader quand de telles histoires sont racontées par d'excellents orateurs, très convaincants, comme on en trouve à la Chambre. Moi aussi, j'ai quelques histoires à raconter. Je peux vous raconter l'histoire d'une mère qui a été obligée de retirer ses enfants de l'école à cause du ministère du Revenu. N'est-ce pas incroyable? Ou encore l'histoire d'un homme d'affaires que le fisc a pratiquement amené au bord de la faillite. Si l'on étudie mes histoires plus à fond—et c'est probablement la même chose pour celles des députés d'en face—on se rend compte qu'il existe toujours un autre son de cloche.

● (1600)

Prenons le cas de cette mère de famille de ma circonscription qui a dû retirer ses enfants de l'école. A quoi cela correspond-il en réalité? Quand j'ai eu plus de détails, j'ai appris que cette famille devait au fisc une somme élevée. Elle avait tout simplement omis de payer ses impôts. Par ailleurs, elle possédait deux voitures et vivait dans un des quartiers les plus chics de ma ville, dans une maison magnifique. Les parents payaient à leurs enfants des leçons de danse, des leçons de natation, des leçons de musique; bref, ils leur donnaient tout ce qu'il était possible de leur donner. Ils les envoyaient aussi dans des écoles privées et devaient donc dépenser chaque année pour l'éducation des enfants des milliers de dollars en plus des taxes municipales destinées aux écoles publiques. Le ministère du Revenu a expliqué un jour à ces gens qu'il serait peut-être bon qu'ils envisagent de payer leurs impôts. Cela a rendu la mère furieuse. Elle voulait que je lui dise si elle était censée retirer ses enfants de l'école. Je lui ai répondu: «Madame, ce que vous faites nous est parfaitement égal du moment que vous payez vos impôts. Si vous devez retirer vos enfants d'une école privée pour les envoyer dans une de nos excellentes écoles publiques, faites-le. C'est à vous de décider. Mais vous ne pouvez pas vous assurer un certain train de vie en évitant de payer vos impôts». C'est un cas extrêmement banal. Pourtant, monsieur le Président, je suis persuadé qu'un bon orateur aurait réussi à donner l'impression que cette famille était traitée de manière inhumaine.